



COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

Rennaz, le 6 novembre 2018

Préavis no 25/2016-2021

BUDGET 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En application des dispositions légales (loi sur les communes (LC) du 28.02.1956 (art. 93a) et du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14.12.1979 (art. 5 et 6), votre municipalité vous soumet le projet de budget pour l'année 2019.

Celui-ci présente les totaux suivants :

- Charges	CHF	4'566'430.00
- Revenus	<u>CHF</u>	<u>3'999'244.35</u>
- Perte présumée	CHF	567'185.65
	=====	

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Administration

11.301 – Traitement du personnel

Y compris salaire durant 5 mois à 80% pour la personne qui sera appelée à remplacer la secrétaire municipale ainsi que les 3 mois à 40% pour la personne qui renforcera le secrétariat en lieu et place du 20% actuel effectué par la préposée au contrôle des habitants, pour faire face à la continuelle augmentation des charges administratives (HRC)

11.303 – Caisse AVS/AC

11.304 – Caisse de pension

11.305 – Assurances maladies-accidents

Ces postes sont calculés en proportion des traitements du personnel.

11.311 – Achat mobilier et machines

Un montant de CHF 3'000.00 a été prévu pour le remplacement d'appareils téléphoniques et nouveau matériel informatique.

11.318.3 – Honoraires et frais d'études

Un montant de CHF 20'000.00 a été prévu pour les frais d'une personne-conseil lors de la délivrance des permis d'habiter d'HRC et Espace Santé.

11.351 – Etat de Vaud, participation transports publics

Ce montant communiqué par l'Etat ne tient pas compte des nouvelles dessertes relatives à l'ouverture de l'hôpital.

11.352.1 – Projet Agglo Rivelac

Cette répartition intercommunale se compose d'un montant relatif aux habitants et d'un montant forfaitaire.

FINANCES

Impôts

11.451 – Contribution cantonale

Compensation cantonale de CHF 50 millions (RIE III) demandée et obtenue par l'Union des communes vaudoises (UCV). Montant en faveur de la commune CHF 41'330.35.

Service financier**22.352 – Fonds péréquation (alimentation)**

Alimentation :

valeur du point d'impôt CHF 30'683.00 x ~20.013 points	CHF	614'045.00
./ . couche de population (CHF 123.49 x 839 habitants)	CHF	103'609.00
./ . couche de solidarité *	CHF	131'609.00
./ . dépenses thématiques**	CHF	0.00

* « le taux de compensation est fixé pour les communes à faible capacité financière à 27% de la différence entre la valeur du point d'impôt par habitant et la moyenne cantonale » (décret)

**En ce qui concerne les dépenses thématiques, il est à mentionner que le montant est très fluctuant d'une année à l'autre. Il s'agit des charges de fonctionnement supportées par le ménage communal pour les domaines suivants : routes, transports publics, transports scolaires et forêts.

DOMAINES ET BÂTIMENTS**Terrains****31.314 – Entretien des terrains**

Mise à niveau des regards suite aux travaux effectués sur différentes routes (H144 et Route du Vieux-Séquoïa/RC726)

Forêts et pâturages**32.313 – Achat de plants et divers**

Y compris plantation de diverses essences en vue de l'extension de l'Arboretum.

Collège**350.311 – Achat de matériel**

Y compris achat d'une armoire frigorifique.

350.314.1 – Entretien du local voirie II

Remplacement des 2 portes de garage.

350.318.1 – Honoraires, frais d'études, taxes

Y compris étude pour la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Maison de commune**351.322 – Intérêts passifs**

Intérêts de l'emprunt pour la rénovation de l'enveloppe et de deux appartements (préavis no 21/2016-2021)

Lavoir

353.314 – Entretien

Réfection de la cuisine et pose d'un velux.

Abri PC

354.314 – Entretien

Réfection de la peinture des sols de l'abri PC.

TRAVAUX

Routes

43.311.1 – Achat matériel + outillage

Y compris achat signalisation, barrières Vauban, génératrice, cuve et pompe pour arrosage (CHF 8'000.00) et tondeuse avec lame pour le salage des trottoirs (CHF 20'000 répartis à raison de 50% avec le dicastère des « parcs et jardins » 44.311)

43.314.1 – Entretien réseau routier

Travaux non exécutés en 2018 suite au retard du chantier de l'Etat de Vaud (environ CHF 40'000.00) + réparation des fissures de la route de la Jonnaire.

43.314.2 – Entretien éclairage public

Y compris contrôle mécanique des mâts (CHF 17'100.00).

Parcs, promenades, cimetière

44.311 – Achat matériel + outillage

Participation à l'achat d'une tondeuse (CHF 10'000.00) avec le dicastère des routes (43.311.1)

Ordures ménagères

45.311 - Achat et entretien matériel

Suite à la mise en fonction de la nouvelle génération des moloks, achat de 3 couvercles avec pesage intégré pour les moloks existants (CHF 20'000.00) plus remplacement d'un molok (CHF 15'000.00).

45.315 – Entretien-maintenance

Frais de maintenance pour 5 moloks.

Réseaux d'égouts, d'épuration

46.314.2 – Entretien des canalisations

Contrôle des canalisations En Sauquenil, route du Village et route d'Arvel (depuis la maison de commune jusqu'à l'autoroute).

46.318.3 – Honoraires, frais d'études

Y compris honoraires d'avocats pour d'éventuels recours.

Défense contre l'incendie**65.301 – Traitement du personnel****65.309.2 – Charges diverses****65.314.2 – Entretien bornes hydrantes**

Ces postes concernant uniquement notre commune.

Pour les autres postes, le budget nous est transmis par le SDIS du Haut-Lac, notre participation se monte à CHF 21'280.00

Pour rappel, les communes faisant partie du SDIS du Haut-Lac sont : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve.

SÉCURITÉ SOCIALE**Prévoyance sociale cantonale****72.351 – Prévoyance sociale**

Alimentation :

valeur du point d'Impôt CHF 30'683.00 x ~15,78 points	CHF	484'067.00
---	-----	------------

+ prélèvements conjoncturels :

50% sur les mutations, gains immobiliers, successions et 30% sur les impôts frontaliers	CHF	76'389.00
--	-----	-----------

Pour rappel en 2018 :

Alimentation :	CHF	396'440.00
----------------	-----	------------

+ prélèvements conjoncturels	CHF	104'020.00
------------------------------	-----	------------

Pour votre information, ci-dessous les principales variations pour l'ensemble des communes vaudoises:

PC à domicile et hébergement : augmentation de 8,4 millions

Une augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations complémentaires + augmentation des charges liées au matériel de soins pour EMS.

Assurance maladie : augmentation de 37,4 millions

Près de 90% de la hausse prévue en 2019 relève de la mise en place du subside à l'assurance maladie limitant la part à la charge de l'assuré à 10% du revenu.

RI + participation cantonale à l'assurance chômage : diminution de 5,8 millions

Diminution du nombre des dossiers RI et AI liée notamment à la formation professionnelle des jeunes.

Subventions et aides aux personnes handicapées : augmentation de 2,3 millions

L'ouverture de places d'hébergement dans le secteur de l'autisme ainsi qu'un effet de rattrapage des années antérieures.

SERVICES INDUSTRIELS

Service des Eaux

81.318.1 – Honoraires, frais d'études et divers

Y compris honoraires d'avocats pour d'éventuels recours.

N'ayant pas d'autres points à relever, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal no 25/2016-2021
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- **d'approuver le budget 2019 tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de municipalité le 05 novembre 2018 afin d'être soumis au Conseil général de Rennaz.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Pour la Secrétaire

Ch. Monnard M.-N. Fahrni
boursière